

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE**

Conseil Municipal de la Commune de St Léon sur l'Isle
Procès-verbal du conseil municipal
Du mercredi 10 mai 2023 à 20h30

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi dix mai, le conseil municipal de la Commune de Saint-Léon-sur-l'Isle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard Saurin, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 16

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 mai 2023

Présents : Gérard Saurin, Joël Taris, Nicole Bonnet, Marine Nougéin, Julie Naudet, Laëtitia Chaumard, Émilie Garcia, Jacky Prigent, Benjamin Regonesi, Stéphane Ridoin, Gérard Queval, Frédéric Célérier, Audric Bertaux, Régis Bonhomme, Sandra Delage, Maïté Zauzère.

Ont donné pouvoir : Sandrine Peyrouny à Joël Taris
Vanessa Couderc à Laetitia Chaumard
Marc Melotti à Jacky Prigent

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte à 21h05.
Frédéric Célérier a été désigné secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023.
Stéphane Ridoin précise qu'il faudrait rajouter la raison pour laquelle certains élus se sont abstenus, à savoir l'opposition à l'attribution de 600 euros de subvention à la personne qui remplace le titulaire à la bibliothèque le samedi.

Monsieur le Maire précise qu'il cherche des solutions afin d'éviter cette opération.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 est adopté à l'unanimité avec les modifications.

Adopté à l'unanimité

2) REVALORISATION DE L'INDEMNITE DU MAIRE :

Monsieur le Maire propose d'augmenter son indemnité de 2% pour éviter ce problème de subvention et ce afin d'éviter de fermer la bibliothèque un samedi sur deux.

Il précise que le responsable de la bibliothèque ouvre tous les samedis depuis 17 ans et que lors de ses congés, il s'organisait pour ne fermer qu'un samedi.

Julie Naudet indique que pour éviter ce genre de problème, on peut trouver d'autres bénévoles pour ouvrir la bibliothèque et aider le responsable et cela permettrait même d'augmenter des périodes d'ouverture.

Stéphane Ridoin indique qu'il n'a pas de doute sur la conscience professionnelle du responsable de la bibliothèque mais préférerait que l'on trouve une ou un retraité qui en ait besoin pour boucler ses fins de mois.

M. le Maire répond que tout le monde peut chercher des bénévoles mais il a quand même l'impression que personne ne s'intéresse à la bibliothèque.

Nicole Bonnet précise que l'on s'est engagé cette année avec la personne suppléante et qu'il est nécessaire de tenir ses engagements.

Joël Taris indique que si ce point est adopté, il s'agira de diminuer d'autant la subvention de l'Amicale Laïque.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

12 votes Pour : Gérard Saurin, Joël Taris, Nicole Bonnet, Audric Bertaux, Régis Bonhomme, Sandra Delage, Frédéric Célérier, Marine Nougéin, Maïté Zauzère, Laetitia Chaumard, Julie Naudet, Vanessa Couderc

5 votes Contre : Sandrine Peyrouny, Stéphane Ridoin, Benjamin Regonesi, Jacky Prigent, Marc Melotti

2 Abstentions : Emilie Garcia, Gérard Queval

Adopté à la majorité

3) QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire revient sur la réunion pour la défense de la pharmacie, il indique qu'il y avait beaucoup de monde et il précise qu'il doit rencontrer le directeur départemental de l'ARS avec les parlementaires, le président de la CCIVS et un membre du collectif de soutien, vendredi 12 mai.

Une invitation à toute la presse a été envoyée pour une conférence de presse lundi 15 mai 2023.
Le samedi 20 Mai 2023 à 11h un rassemblement est prévu devant la pharmacie.

Benjamin Regonesi indique que le 10 mai, un collectif a été constitué et une réunion est prévue le lundi 15 mai à 18h30 à la maison des associations.

Gérard Queval précise qu'il a été choqué qu'aucun élu de la CCIVS ne soit présent à la cérémonie du 30 avril.

Régis Bonhomme demande à ce que les personnes se respectent un peu plus, qu'il y a beaucoup d'agressivité et que l'esprit d'équipe doit redevenir le fil conducteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

Le secrétaire de séance,
Frédéric Célérier

